

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

24 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 18 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre avril, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Jean-François OBEZ, Maire.

Présents : J-F. OBEZ, S. MANFRINI, M-C. ROCH, W. DELAVENNE, M. GIRIAT, M. GALLET, J. DIZERENS, A. BOUSSER, J. DAZIN, Y. DUMAS, O. GUICHARD, R. OTZENBERGER, M. FOURNIER, Michèle GALLET, P. GUINOT, D. GANNE, J-O. RABOT, H. GRANGE, A. NEUSSER

Absents : V. KRYK, M. GRENIER, C. TOWNSEND,

Absents excuses : J-M. PALINIEWICZ, G. MASRARI, C. BIOLAY, M. CHALENDAR, M. LAPTEVA

Procurations: J-M. PALINIEWICZ à M-C. ROCH, C. BIOLAY à J-F. OBEZ, M. CHALENDAR à H. GRANGE, G. MASRARI à A. NEUSSER, M. LAPTEVA à W. DELAVENNE

Secrétaire de séance : O. GUICHARD,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, E. RABOT adjointe administrative.

6. Ressources humaines – Création d'un poste en accroissement temporaire d'activité pour une AESH pour accompagner les enfants issus de la classe ULIS sur le temps méridien

L'école des bois accueille une classe Ulis (Unités localisées pour l'inclusion scolaire).

La classe Ulis est un dispositif qui offre aux élèves qui en bénéficient une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins ainsi que des enseignements adaptés dans le cadre de regroupement et permet la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.

Elles sont parties intégrantes de l'établissement scolaire dans lequel elles sont implantées.

Les enfants qui fréquentent cette classe sont, en général, reconnus comme porteurs d'un handicap.

Les enfants accueillis dans le dispositif ULIS peuvent fréquenter les accueils périscolaires du matin, du midi et / ou du soir. Le temps méridien est une période très dense en termes de surveillance pour les animateurs, et même si tous les animateurs sont sollicités, avec des taux d'encadrement respectés pour chaque tranche d'âge, il est nécessaire d'accompagner plus spécifiquement les enfants issus du dispositif ULIS.

Ainsi, les services municipaux se sont rapprochés des AESH (Accompagnants des élèves en situation de handicap), et une de ces accompagnantes est intéressée pour travailler sur le temps méridien les lundis, mardis, jeudis et vendredis, pour surveiller et accompagner spécifiquement les enfants issus du dispositif ULIS, et ce afin de renforcer l'équipe d'animation et de surveillance.

Il est ainsi proposé au conseil municipal, pour terminer cette année scolaire 2022/2023, de créer un poste d'adjoint d'animation pour une AESH, à titre « expérimental », à compter du 24 avril 2023 jusqu'au 7 juillet 2023. Cet agent travaillera pour le premier service de cantine de 11h20 à 12h05, soit 45 minutes. Ainsi son temps hebdomadaire de travail est de 3h00 hebdomadaire.

Si l'expérience s'avérait bénéfique pour les enfants de la classe ULIS qui fréquentent la cantine, pour les autres enfants, et pour l'équipe d'animation, il pourra être proposé au conseil municipal de créer un poste pérenne à compter du mois de septembre 2023.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **CRÉÉ** un poste d'adjoint d'animation pour 3h00 hebdomadaire pour assurer la surveillance et l'accompagnement des enfants issus du dispositif ULIS en accroissement temporaire d'activité du 24 avril 2023 au 7 juillet 2023.
- **DIT** que la dépense est prévue au Chapitre 012 du BP 2023

Fait à Ornex, le 28 avril 2023

Le secrétaire de séance,
O. GUICHARD

Le Maire,
J-F. OBEZ

Jean-François OBEZ



Certifié exécutoire le : 28 avril 2023

Affiché le : 28 avril 2023

